

**La Carsat Nord-Est accorde une subvention exceptionnelle
pour le foyer-logement Clamart de Châlons-en-Champagne**

1 700 000 euros, c'est le montant total du financement accordé pour la résidence Clamart au titre de l'aide à l'investissement pour la rénovation des foyers-logements, dont :

- 850 000 euros dans le cadre du plan d'aide à l'investissement dans les logements portés par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse pour le compte de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
- 850 000 euros dans le cadre d'une subvention complémentaire exceptionnelle votée par la commission d'action sociale de la Carsat Nord-Est

À cette occasion, une manifestation se déroulera

**Le lundi 1^{er} décembre 2014 à 16h00
dans les locaux de la résidence Clamart – 23 rue Clamart à Châlons-en-Champagne**

En présence de :

- Monsieur Benoist APPARU, Député-Maire de Châlons-en-Champagne – Président du CCAS
- Monsieur Éric LAURENT, Président de La Renaissance Immobilière Châlonnaise
- Monsieur Maurice OSUNA et Monsieur Jean-François PETIT, Vice-présidents de la Carsat Nord-Est
- Monsieur Alain MARJOLET, Directeur de La Renaissance Immobilière Châlonnaise – Propriétaire de la Résidence
- Monsieur Albert LAUTMAN, Directeur de la Carsat Nord-Est

Dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) financé par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a lancé un appel à projets national pour financer des projets de rénovation.

La multitude de projets déposés pour la Lorraine et la Champagne-Ardenne a montré l'importance des besoins régionaux et le dynamisme de terrain. La commission de la Carsat Nord-Est a donc décidé d'accorder, à titre exceptionnel et en complément de l'aide à l'investissement de la CNSA, une subvention de 2 millions d'euros en faveur de 9 logements foyers situés en Lorraine-Champagne-Ardenne.

Le projet déposé par La Renaissance Immobilière a particulièrement retenu l'attention de la Carsat sur la nécessité de remettre l'établissement aux normes réglementaires, notamment sur la sécurité incendie et l'accessibilité.